Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE

du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 25 juin 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 19 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIE-REZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DEL-BECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCO Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCO Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKO-WIAK Corinne, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOULART Annie, BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Josephe, DELEPINE Michèle, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 23), DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, FLAHAUT Karine, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, GLUSZAK Franck, HANNEBICO Franck, HENNEBELLE André, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESEELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, TRACHE Christelle, MAT-TON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, WOZNY Isabelle, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, TOMMASI Céline, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS:

BOSSART Steve donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, SOUILLIART Virginie donne procuration à DUBY Sophie, DUPONT Jean-Michel donne procuration à LAVERSIN Corinne, BARRÉ Bertrand donne procuration à BERTOUX Maryse, BOMMART Émilie donne procuration à BERROYER Lysiane, DELETRE Bernard donne procuration à MACKE Jean-Marie, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à PÉDRINI Lélio, DESQUI-RET Christophe donne procuration à MEYFROIDT Sylvie, FACON Dorothée donne procuration à DEROUBAIX Hervé, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HEUGUE Éric donne procuration à THELLIER David, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, NOREL Francis donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, OPIGEZ Dorothée donne procuration à PHILIPPE Danièle, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESEELE Fabrice, PREVOST Denis donne procuration à SGARD Alain, SWITALSKI Jacques donne procuration à ANTKOWIAK Corinne, TASSEZ Thierry donne procuration à BRAEM Christel

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DOMART Sylvie, ELAZOUZI Hakim, FLA-HAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, HOL-VOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCEL-LAK Serge, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, SAINT-ANDRÉ Stéphane, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, WALLET Frédéric

Madame PRUD'HOMME Sandrine est élue Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 25 juin 2024

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PROJET IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SEIN DE LA ZI N°1 A NOEUX LES MINES - LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature Enjeux : Tendre vers une écologie « industrielle » et une économie décarbonée – Accompagner les transformations et le développement de nos filières économiques.

La Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a adopté son projet de territoire lors du Conseil communautaire du 6 décembre 2022. Celui-ci ambitionne de construire collectivement un territoire 100% durable, et a défini plusieurs priorités parmi lesquelles figure l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

« Dans le cadre de l'action initiée sur le territoire en matière d'écologie industrielle territoriale, la question de la maîtrise de l'énergie devient prédominante. Le PCAET fixe par ailleurs l'objectif de disposer de 125 ha de panneaux solaires photovoltaïques au sol (soit près de 0,2 % de la surface du territoire) à Horizon 2050.

La Communauté d'Agglomération est propriétaire d'un foncier d'un terrain d'environ 43 580 m² situé en deuxième rideau de la ZI n°1, le long d'une voie SNCF sur les communes de Labourse et de Noeux-les-Mines. C'est un foncier constitué principalement de remblais issus de l'exploitation du site par les Charbonnages de France et qui présente quelques traces de pollution. Il demeure de fait difficilement exploitable pour l'implantation de nouvelles entreprises mais apparaît néanmoins exploitable pour l'implantation d'un site de production photovoltaïque.

Au croisement de la politique menée en matière d'appui au développement industriel et de celles relatives à la maîtrise et la gestion de l'énergie, il apparaît aujourd'hui opportun d'engager une action spécifique au travers du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt destiné au développement d'un projet spécifique sur ce site.

Ce projet verrait la Communauté d'Agglomération se positionner comme partie prenante directe de la future société de projet dédiée et le projet serait lancé dans l'optique de développer une boucle locale autoconsommation en lien avec les industriels situés à proximité et/ou les équipements communautaires situés à proximité.

L'appel à manifestation d'intérêt aurait ainsi vocation d'identifier un acteur ou un groupement d'acteur successible de porter ce projet aux côtés de l'agglomération dans le cadre d'une société de projet dédiée destinée à assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération (études préalables, travaux d'installation, mise en service, gestion, maintenance et démantèlement).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 10 juin 2024, il est demandé à l'Assemblée d'approuver le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt destiné au développement d'un projet de production photovoltaïque au sein de la ZI n°1 sur les communes de Labourse et de Noeux-les-Mines selon le dossier de candidature ci-annexé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président, Le Conseil communautaire, A la majorité absolue,

<u>APPROUVE</u> le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt destiné au développement d'un projet de production photovoltaïque au sein de la ZI n°1 sur les communes de Labourse et de Noeux-les-Mines, selon le dossier de candidature ci-annexé.

<u>AUTORISE</u> le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

JDZIAK Ludovic

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le : 2.7 JUIN 2024

Et de la publication le : 2 7 JUIN 2024

Par délégation du Président, Le Vice-président délégué,

ZIAK Ludovic





Dossier de candidature de l'Appel à Manifestations d'Intérêts : Installation d'une centrale photovoltaïque sur la zone industrielle N°1 Noeux/Labourse.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane s'est fixé l'objectif ambitieux de développer le mix d'énergies renouvelables par une multiplication par 13 de sa production locale, correspondant à une couverture des besoins locaux à hauteur de 26% d'ici 2050. Cet objectif implique de développer largement le photovoltaïque sur le territoire.

C'est pourquoi L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane souhaite développer un projet photovoltaïque sur une friche polluée lui appartenant. Elle souhaite se positionner comme partie prenante du projet mis en œuvre avec l'intervention du développeur retenu.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est ainsi d'identifier le développeur susceptible de garantir l'émergence d'un premier projet sur le territoire de l'agglomération de Béthune-Bruay, qui y sera partie prenante, en assurant l'attractivité du territoire grâce au développement d'énergies vertes.

Les développeurs souhaitant se positionner sur cet AMI sont invités à remettre un dossier de candidature destiné à présenter l'approche qu'ils envisageraient de mettre en œuvre pour le développement de ce projet visant l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce dossier de candidature est ainsi constitué des pièces suivantes :

- D'une présentation du candidat et de ses partenaires ;
- D'une présentation technique et financière du projet photovoltaïque ;
- D'une présentation du choix et du montage juridique de la personne morale organisatrice;
- Du choix de la valorisation de la production d'énergie ;
- D'une proposition d'organisation pour la mise en œuvre des projets ;
- D'un organigramme avec l'identification d'un interlocuteur dédié ;
- D'un calendrier prévisionnel ;

En cas de projet présenté par un partenaire unique, ces pièces sont à fournir pour le partenaire concerné.

En cas de projet présenté par un consortium, l'ensemble de ces pièces est à fournir pour chaque partenaire, de manière centralisée uniquement par le « porteur de projet » (partenaire coordinateur). On parle ici de « consortium » dès lors que plusieurs équipes appartenant à des organismes différents travaillent ensemble mais toute autre modalité contractuelle de collaboration entre partenaires peut être envisagée.



Présentation du candidat et de ses partenaires

Le candidat devra fournir tous les documents permettant d'apprécier, pour chacun des partenaires :

- La solidité financière de l'entreprise (liasse fiscale des 3 derniers exercices avec détail du chiffre d'affaires concernant l'activité photovoltaïque);
- Sa régularité au regard de ses obligations sociales et fiscales;
- Les références et expériences du candidat dans l'activité proposée ;
- Les moyens techniques et humains du candidat, en particulier ceux affectés à l'activité photovoltaïque.
- Les rôles de chaque partenaire le cas échéant.

> Présentation technique et financière du projet photovoltaïque retenu

Le candidat devra proposer dans le cadre de la réponse à cet AMI une installation photovoltaïque au sol adaptée au terrain, ainsi que des modalités de valorisation de l'électricité produite.

Le dossier technique du candidat devra en particulier évoquer les éléments listés ci-dessous :

- Les hypothèses techniques retenues (puissance radiative retenue, ensoleillement, ombrages, etc.);
- Les plans d'implantation d'avant-projet des panneaux envisagés ;
- Les caractéristiques des installations (puissance électrique nominale, productible annuel, nombre de panneaux, surface de panneaux, hauteur, orientation, inclinaison, surface utilisée au sol, mode de pose, etc.);
- Les caractéristiques principales des matériels envisagés (panneaux photovoltaïques, supports, onduleurs, matériels électriques, etc.);
- Les modalités de raccordement aux réseaux électriques ;
- Les modalités proposées pour le choix des entreprises et des matériels ;
- La description des aménagements nécessaires du terrain (clôture, circulations, etc.) le cas échéant;
- Les subventions mobilisables et leur montant respectif;
- Les mesures d'intégration paysagère ou architecturale proposées;
- Les hypothèses d'aménagements d'un halo de biodiversité, sensibilisation, éducation à l'environnement (lieu de vie, panneaux d'informations...);
- La description des dispositions permettant de respecter les réglementations applicables au site;
- La description exhaustive de l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des installations et les montants prévisionnels correspondants ;



- Le montant prévisionnel de l'investissement en prenant en compte l'ensemble des coûts des matériels et de leur installation, du raccordement, des aménagements à prévoir, de l'intégration paysagère ;
- Les opérations d'exploitation et de maintenance des installations, les modalités de leur mise en œuvre et les coûts correspondants;
- Les opérations de démantèlement en fin d'exploitation et de remise en état des sites, les modalités de leur mise en œuvre et les coûts correspondants.

Présentation du montage juridique et financier de la personne morale organisatrice

Le candidat précisera :

- Les caractéristiques de l'entité juridique envisagée : durée, montage juridique, modalités de participation des différents partenaires (gouvernance et aspects financiers) ;
- Ses références de projets similaires ;
- L'économie globale de la société de projet : budget prévisionnel sur la durée de vie de la société en précisant :
 - Le montant d'investissement global et les modalités de financements envisagées (fonds propres / emprunt) ;
 - Les prix de valorisation de l'électricité envisagés selon les modes de valorisation (tarif régulé, AO CRE, gré à gré, autoconsommation);
 - L'évolution du chiffre d'affaires en fonction des mises en service du site ;
 - Les rémunérations proposées au propriétaire du terrain ;
 - La description des fiscalités et retombées économiques locales.

> Proposition d'organisation pour la mise en œuvre du projet

Le candidat précisera l'organisation qu'il propose de mettre en place pour mener à bien le projet identifié, en particulier :

- L'équipe dédiée :
 - Organisation des différents intervenants du lauréat et des partenaires éventuels,
 - Curriculum vitae des intervenants principaux,
 - Compétences des équipes supports éventuelles.
- Le planning de développement des projets et de mise en œuvre des installations, en précisant les différentes étapes techniques, juridiques et financières ;
- Les propositions de modalités d'organisation du travail et des décisions avec L'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane;
- Les modalités de communication / concertation.

La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane se laisse la possibilité de solliciter le porteur (si consortium) ou le partenaire unique pour toute précision sur le projet ou toutes pièces administratives complémentaires.